



Varsovie, le 21.06.2016

Monsieur Marek Kuchciński
Président de la Diète

Monsieur le Président,

Agissant au nom de différentes chambres de commerce bilatérales regroupant au total plus de 3500 sociétés, y compris les plus grands investisseurs étrangers qui exercent leur activité sur le marché polonais et qui assurent aujourd'hui plus de 1,5 million d'emplois dans l'ensemble de la Pologne, nous voudrions exprimer notre inquiétude face au projet d'un nouvel impôt sur le commerce de détail. Nous considérons que l'impôt progressif qui est proposé n'est pas compatible avec le droit polonais et européen.

Nous trouvons que le projet, dans sa forme actuelle, est discriminatoire à l'égard des sociétés avec un capital étranger. Il s'oppose au principe de traitement égal des opérateurs économiques (garanti par la loi fondamentale de la Pologne) et au droit européen de la non-discrimination des opérateurs économiques.

Lors des consultations, les investisseurs étrangers se sont opposés à la mise en place d'un nouvel impôt sectoriel. Néanmoins, si l'impôt est inévitable, il faudrait penser plutôt à une taxe générale, à un taux bas, qui s'appliquerait à tous les opérateurs. La politique familiale, si importante pour le pays, devrait être financée de façon solidaire par tous les acteurs du marché.

Nous soulignons pour une nouvelle fois que le nouvel impôt risque d'apporter des conséquences vastes pour les consommateurs et pour les sociétés polonaises qui approvisionnent les réseaux commerciaux. La loi, si elle est votée dans sa forme actuelle,



peut provoquer une baisse d'investissements et un ralentissement économique. Les salariés et les sous-traitants risquent, eux aussi, d'être affectés par ses conséquences négatives. Les sociétés qui opèrent dans le secteur commercial, seront obligées d'ajuster leurs projets en termes d'investissements et d'emploi.

Les auteurs du projet semblent ne pas avoir pris en compte une concentration accélérée du marché que le nouvel impôt peut provoquer. C'est un phénomène habituel, qui se produit lorsque le secteur concerné est soumis à une réglementation de la part de l'État.

Il ne faut pas oublier non plus que les sociétés étrangères contribuent largement au développement du marché polonais. Présentes en Pologne depuis de nombreuses années, elles ont développé leurs relations commerciales avec les fournisseurs polonais qui livrent aux grandes chaînes jusqu'à 80% des produits alimentaires. Cette coopération se traduit par une stabilité des commandes et de l'emploi dans les grandes surfaces et dans les entreprises gérées par les fournisseurs.

Un autre élément à craindre concerne les conséquences sur la scène internationale. La valeur des exportations des produits polonais utilisant un réseau interne de distribution, s'élève à 10 milliards de PLN par an. Il serait dommage que l'impôt, tel que proposé aujourd'hui, perturbe la coopération commerciale si efficace actuellement.

C'est pourquoi, agissant au nom des investisseurs étrangers réunis dans les chambres de commerce soussignées, nous vous demandons de repenser le projet actuel et les arguments que nous venons de soulever, en espérant que cette nouvelle réflexion vous amène à changer votre opinion. S'il est impossible de renoncer à ce projet, ne serait-il possible au moins de l'élaborer de façon à ce qu'il garantisse un traitement égal de tous les opérateurs actifs sur le marché polonais, aussi bien polonais qu'étrangers ?

Dans l'attente d'une prompte et favorable réponse à l'adresse : monika.constant@ccifp.pl ou par téléphone : 507 121 271, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Au nom de:

AHK Polska (Chambre de commerce et d'industrie polono-allemande)

AmCham (Chambre de commerce américaine en Pologne)

BPCC (Chambre de commerce polono-britannique)

CCIFP (Chambre de commerce et d'industrie France-Pologne)

NPCC (Chambre de commerce polono-néerlandaise)

PPCC (Chambre de commerce polono-portugaise)

SPCC (Chambre de commerce polono-scandinave)

CCII (Chambre de commerce et d'industrie polono-italienne)

Monika Constant

Directrice générale de la CCIFP

Copie pour :

1. Adam Abramowicz, président du groupe parlementaire pour le soutien à l'entrepreneuriat et au patriotisme économique
2. Henryk Kowalczyk, président du comité permanent du Conseil des ministres
3. Paweł Szałamacha, ministre des finances
4. Jarosław Kaczyński, président, Droit et Justice
5. Grzegorz Schetyna, président, Plateforme civique
6. Ryszard Petru, président, Nowoczesna
7. Władysław Kosiniak-Kamysz, président, Polskie Stronnictwo Ludowe (Parti paysan polonais)
8. Paweł Kukiz, président, club parlementaire Kukiz'15